

LOI N° 2014-13 DU 16 MAI 2014

portant autorisation de ratification de l'accord de prêt signé à Cotonou le 31 mars 2014 entre la République du Bénin et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), dans le cadre du financement partiel du projet de transport urbain à Parakou : reconstruction de la traversée et du contournement de la ville.

L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté en sa séance du 08 mai 2014 ;

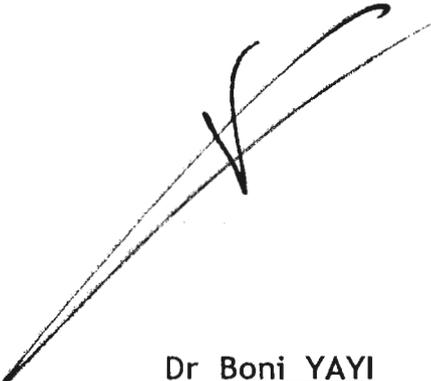
Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Est autorisée la ratification, par le Président de la République, de l'accord de prêt d'un montant de dix milliards (10 000 000 000) de francs CFA, signé à Cotonou le 31 mars 2014 entre la République du Bénin et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), dans le cadre du financement partiel du projet de transport urbain à Parakou : reconstruction de la traversée et du contournement de la ville.

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Cotonou, le 16 mai 2014

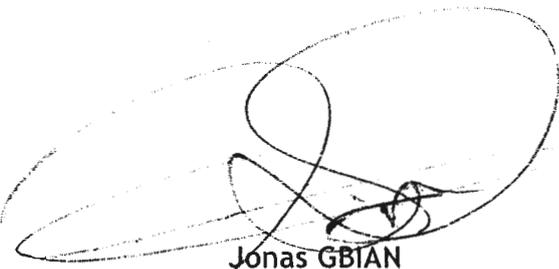
Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI

Le Ministre des Travaux Publics
et des Transports,

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Jonas GBIAN



Natondé AKE

AMPLIATIONS : PR 6- AN 4- CC 2 - CS 2 - HAAC 2 - CES 2 - HCJ 2 MEF 2 MTPT 2- AUTRES MINISTERES 25 - SGG 4 - DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5- BN-DAN-DLC- 3 - GCONB-DCCT-INSAE 3- BCP-CSN-IGAA 3- UAC-ENAM-FASJEP 3- UNIPAR-FDSP 2- JORB 1.-



DECRET N° 2014-324 DU 20 MAI 2014

portant ratification de l'accord de prêt signé à Cotonou le 31 mars 2014 entre la République du Bénin et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), dans le cadre du financement partiel du projet de transport urbain à Parakou : reconstruction de la traversée et du contournement de la ville.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- VU** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU** la loi n° 2014-13 du 16 mai 2014 portant autorisation de ratification de l'accord de prêt signé à Cotonou le 31 mars 2014 entre la République du Bénin et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), dans le cadre du financement partiel du projet de transport urbain à Parakou : reconstruction de la traversée et du contournement de la ville ;
- VU** la proclamation, le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- VU** le décret n° 2013-457 du 08 octobre 2013 portant composition du Gouvernement,

D E C R E T E :

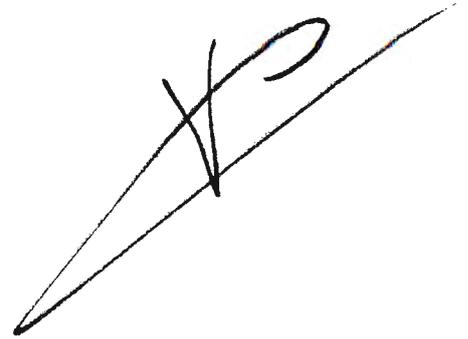
Article 1^{er} : Est ratifié l'accord de prêt d'un montant de dix milliards (10 000 000 000) de francs CFA, signé à Cotonou le 31 mars 2014 entre la République du Bénin et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), dans le cadre du financement partiel du projet de transport urbain à Parakou : reconstruction de la traversée et du contournement de la ville et dont le texte se trouve ci-joint.



Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 20 mai 2014

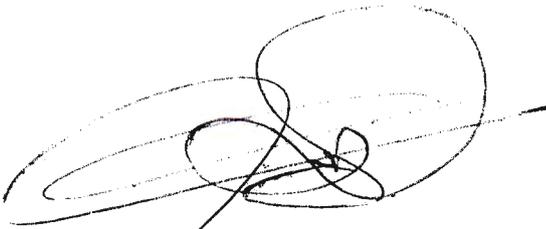
Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,

Le Ministre des Travaux Publics
et des Transports,



Jonas GBIAN



Natondé AKE

AMPLIATIONS : PR 6- AN 4- CC 2 - CS 2 - HAAC 2 - CES 2 - HCJ 2 MEF 2 MTPT 2- AUTRES MINISTERES 25- SGG 4 -
DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5- BN-DAN-DLC- 3 - GCONB-DCCT-INSAE 3- BCP-CSN-IGAA 3- UAC-ENAM-
FASJEP 3- UNIPAR-FDSP 2- JORB 1.-

